La Dépêche Meulsonne

Numéro 53 septembre 2011

INFORMATIONS MUNICIPALES

Jour de Rentrée ! ! !

EDITORIAL

Septembre c'est tout d'abord la Rentrée des classes, moment important dans la vie de notre village. J'avoue que j'affectionne tout particulièrement ces instants toujours émouvants des premiers pas de nos petits dans la vie scolaire. C'est une rentrée, avec un effectif de 52 élèves, qui s'est déroulée dans la bonne humeur grâce à la gentillesse et la compétence de nos enseignants.

Un rapide retour en arrière sur les événements de cet été :

La fête de l'Ecole a clôturé l'année scolaire; Spectacle "médiéval" de qualité qui a déplacé un nombre impressionnant de parents et autres spectateurs.

Suite à une météo catastrophique, le Comité des Fêtes a pris la sage décision d'annuler les festivités du 14 juillet et de les reporter au vendredi précédant la fête patronale. Malgré un temps encore mitigé cette soirée a réuni de nombreux Meulsons qui après une restauration sous chapiteau, ont pu admirer le feu d'artifice et ensuite danser une bonne partie de la nuit.

Ce dimanche 28 août la météo était avec l'AFR qui organisait près de la halte fluviale des "Balades contées au fil de l'eau". C'est une réussite. Tous celles et ceux qui ont participé à ces promenades en canot ont été enchantés par la prestation des "Conteuses", de plus l'apport musical d'accordéonistes donnait un air de guinguette à cette manifestation sur les bords de Moselle.

Tout proche de nous le" Vide Grenier" a connu son succès habituel en drainant un nombre important d'exposants et une foule toujours plus nombreuse d'acheteurs et de curieux malheureusement vite gâché par les pluies torrentielles qui se sont abattues sur Maron.
Bravo aux associations de Maron.

Cette rentrée est aussi celle du Conseil Municipal qui se met en ordre de marche pour reprendre les dossiers en cours et programmer ses priorités pour l'année à venir.

En premier lieu le Plan Local d'Urbanisme. Après avoir obtenu les avis des différents organismes (services de l'Etat, du département, communauté de communes……..) et suite à la clôture de l'enquête publique, il nous reste à intégrer les remarques formulées puis à délibérer pour son adoption finale.

L'autre dossier important est le transfert de la mairie au 14 rue de la Gare. Il faut reconnaître que le bâtiment actuel ne répond plus aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Nous sommes actuellement dans la phase exploratoire, nous vous tiendrons informés de l'avancement du projet.

Courant avril les services du Conseil Général ont effectué dans notre commune un comptage et une mesure de vitesse des véhicules. Le rendu des résultats nous sera communiqué courant septembre, ce qui nous permettra avec ces mêmes services et un bureau spécialisé de procéder à l'étude de l'aménagement sécuritaire de la traversée de Maron.

Quelques informations :

Nous avons profité de la période des vacances pour redonner un peu de lustre à la salle polyvalente. Vous pourrez la redécouvrir lors de nos prochaines manifestations.

Prochainement Véolia procédera à la suppression des canalisations en plomb dans les différentes rues de Maron. Ces travaux ne devraient procurer qu'une gêne relative aux riverains concernés.

Cette année, le samedi 15 octobre la municipalité lance une invitation aux Anciens pour le repas traditionnel à la salle des Bosquets. Il sera préparé par le restaurant "Le Caroloup" et animé par l'orchestre de JC Daniel.

La vaccination antigrippale pour les personnes âgées de plus de soixante-cinq ans se fera en mairie le mercredi 19 octobre 2011 à 9h30. Il vous est demandé de déposer vos prises en charge au secrétariat de mairie.

Jean-Marie BUTIN

Compte rendu du Conseil Municipal
du 8 juin 2011

1 – Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 comprend des dispositions relatives à l'achèvement et à la rationalisation de la carte de l'intercommunalité.

Dans chaque département est élaboré avant le 31 décembre 2011 un schéma départemental de coopération intercommunale. Celui-ci prend en compte les orientations suivantes :

- La constitution d'intercommunalités regroupant au moins 5 000 habitants
- Une amélioration de leur cohérence spatiale au regard notamment des unités urbaines, des bassins de vie et des schémas de cohérence territoriale (SCOT)
- L'accroissement de la solidarité financière
- La réduction du nombre de syndicats de communes
- Le transfert des compétences des syndicats à des intercommunalités à fiscalité propre
- La rationalisation des structures compétences en matière d'aménagement de l'espace, d'environnement et de respect du développement durable

Le schéma est élaboré par le préfet ; il est présenté à la commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) qui regroupe 47 élus représentant les communes, les intercommunalités, le conseil régional et le conseil général.

Il est soumis à l'avis des communes et intercommunalités concernées par les modifications, qui se prononcent dans un délai de trois mois : tel est l'objet de la présente délibération.

Le schéma et les avis seront ensuite soumis pour avis à la CDCI.

Dès qu'il aura arrêté le schéma, le préfet notifiera les propositions de création, de fusion ou d'extension de périmètre à chaque commune compris dans le nouveau périmètre. La proposition sera validée si elle est approuvée par la moitié des communes représentant la moitié de la population.

Le préfet de Meurthe-et-Moselle a présenté son projet de schéma à la CDCI le 28 avril dernier. Par courrier du 2 mai, il a demandé aux communes et aux intercommunalités d'exprimer un « avis argumenté » sur le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris connaissance du projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Meurthe-et-Moselle. Il émet un avis à la lumière des principes posés par la loi, du projet de schéma de cohérence territoriale en cours d'élaboration, du travail développé à l'échelle du pays Terres de Lorraine et de la vision qu'il a de Moselle et Madon.

Sur le périmètre de la CCMM

Le projet de SCOT Sud 54 est fondé sur une vision claire de la structuration du territoire du sud meurthe-et-mosellan : son armature territoriale s'organise autour de l'agglomération nancéenne, des villes-relais de Toul, Lunéville et Pont-à-Mousson, des bourgs centres ruraux et, spécificité Meurthe-et-mosellane, de trois pôles urbains d'équilibre que sont les bassins de Pompey, Saint-Nicolas-de-Port / Dombasle et Neuves-Maisons.

Ces derniers jouent un rôle essentiel dans la structuration du territoire. Ils se sont dotés d'un niveau élevé de services et d'équipements dans de multiples domaines : collèges, centre culturels, médiathèques, piscines, accueil de la petite enfance, transports… qui assurent leur rayonnement. A ce titre ils constituent de véritables bassins de vie, dotés d'une forte identité, et des espaces privilégiés d'interface entre l'agglomération nancéenne et les zones rurales.
A cet égard, le conseil municipal estime qu'en confortant la communauté de communes Moselle et Madon, le projet de schéma s'inscrit en cohérence avec le SCOT. Par ailleurs, il constate que le nouveau périmètre

permettrait de mieux faire coïncider les limites communautaires avec le bassin de vie. Les communes dont l'adhésion est proposée sont déjà liées avec la CCMM par un certain nombre de conventions. La solidarité financière serait assurée par l'extension de la fiscalité professionnelle unique et le portage des politiques publiques à une échelle plus grande, correspondant à leur rayonnement. La nouvelle communauté resterait relativement compacte : aucune commune ne serait éloignée de plus de 12 km de Neuves-Maisons. La Moselle et le Madon demeureraient les lignes structurantes du territoire. A 19 communes, la gouvernance autorise une bonne synergie entre communes et communautés, au service d'une intercommunalité de projet.

Le conseil municipal émet donc un avis favorable à l'évolution du périmètre de la communauté de communes Moselle et Madon, telle qu'elle est proposée par le projet de schéma.

Sur la coopération avec l'agglomération

Le projet de schéma affirme par ailleurs la nécessité de développer des politiques publiques coordonnées à l'échelle de l'ensemble formé par le Grand Nancy et les trois pôles urbains d'équilibre. Le conseil municipal partage cette volonté. Il propose qu'une démarche soit engagée dès maintenant entre les intercommunalités concernées, sur les bases suivantes :

L'identification des domaines dans lesquels une plus grande synergie peut se traduire par une amélioration concrète du service rendu à l'usager
La définition de projets de coopération, avant d'envisager la création de structures supplémentaires
Le respect de l'identité de chacune des parties, dans un esprit de partenariat équilibré.

Il souligne que, selon les sujets évoqués, la coopération peut impliquer des échelles et des partenaires différents.

Sur le pays Terres de Lorraine

Le conseil municipal estime par ailleurs que la coopération inter-communautaire développée à l'échelle du pays Terres de Lorraine serait favorisée par une organisation autour de 4 communautés (Toulois, Colombey et Sud Toulois, Saintois et Moselle et Madon). Conforme à l'un des scénarios présentés par les services de l'Etat le 5 avril dernier, cette évolution paraîtrait cohérente avec les principes posés par la loi, notamment en termes de bassins de vie et de solidarités financières.

Sur la méthode

Le conseil municipal souhaite enfin que, conformément à la loi, le schéma départemental puisse être finalisé dans un climat de débat clair entre le préfet et les membres de la CDCI, en-dehors de toute intervention extérieure, avec comme seule exigence la recherche de la meilleure organisation territoriale pour le meilleur service aux habitants.

2 votes contre : Mr Delanoy et Mr Jeandidier
2 abstentions : Mr Vinck et Mr Barateau

2 -Emploi Saisonnier

- Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise le Maire à recruter un agent d'entretien saisonnier, pour une durée d'un mois du 1er juillet au 31 juillet 2011 (rémunération calculée sur la base de 15/35ème du 1er échelon du grade d'Adjoint Technique de 2ème classe, échelle 3 de rémunération, indice brut : 297, indice majoré : 292).

Les rendez-vous de l'AFR

Les activités reprendront dès le lundi 19 septembre 2011 à la salle polyvalente.
Inscriptions les **mercredi 21** et **samedi 24 septembre** de **14h à 17h** à la salle polyvalente.

Adhésion familiale à l'association (sauf pour le judo) de 20,60€ et certificat médical obligatoires !

Pour les adultes :

Poterie	Gym tonique	Marqueterie	Yoga
LUNDI	LUNDI	MARDI	MERCREDI
18h30-21h	20h-21h	14h-17h	19h30-20h45
102 €	102 €	18€	102 €

Randonnée (8 à 10 km), le **2ème jeudi** de chaque mois. Départ Place Charles de Gaulle à 14h !
RDV les : 8 septembre, 13 octobre, 10 novembre et 8 décembre 2011 et 12 janvier, 9 février, 8 mars,12 avril,10 mai et 14 juin 2012

Pour les enfants et les ados :

EVEIL SPORTIF	YOGA	JUDO			GYM DANSE	
4-6 ans	8-12 ans	6-8 ans	9-10 ans	11 ans et +	6-8 ans	9-13 ans
JEUDI	MERCREDI	VENDREDI	MARDI 18h-19h ET	MARDI 19h-20h ET	SAMEDI	
17h-18h	18 h-19 h	17h30-18h30	VENDREDI 18h30-19h30	VENDREDI 19h30-20h30	10h-11h	11h-12h
102 €	102,00 €	102€*	138 €*		102,00 €	
		* + 33€ de licence				

Toutes ces activités se déroulent à la salle « Les Bosquets » (salle polyvalente, salle de judo ou salle des combles). Vous n'êtes pas sûr qu'une activité vous plaise ? Venez la tester, c'est gratuit !

Rappel : la bibliothèque est ouverte le mardi de 17h à 18h30, le vendredi de 17h30 à 19h et le samedi de 10h30 à 12h.

Florence OGER, 03-83-26-45-22

Familles rurales
Vivre mieux !

1er octobre

Bourse aux vêtements

<u>Dépôt</u> : 8h30-12h,
<u>Vente</u> : 14h-18h
à la salle polyvalente

Katherine MOSER, 03-83-47-72-75

8 octobre
L'heure du conte !

à 11h, à la bibliothèque
Prochain RDV : 10 décembre

15 octobre

Petit déjeuner littéraire

Autour des livres de
Philippe DELERM et Yves SIMON
à 9h30, à la bibliothèque

31 octobre

Halloween

à 18h pour les enfants
et à 20h30 pour les ados !

17 novembre

Beaujolais nouveau !

Plus d'infos sur le panneau d'affichage de l'association (mur de la mairie)
et sur le site internet de la mairie!

La restauration du lavoir 2004-2010

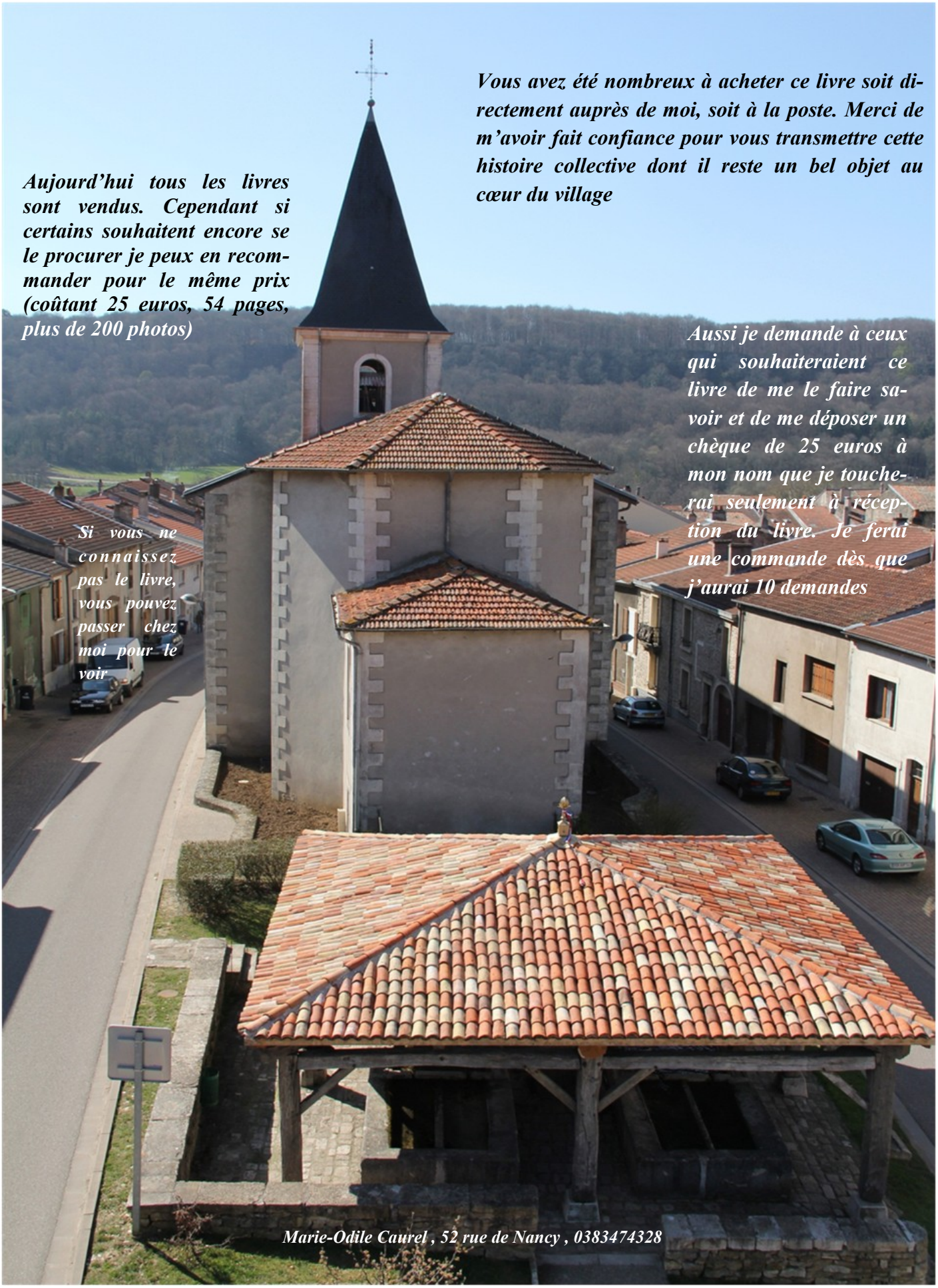

Vous avez été nombreux à acheter ce livre soit directement auprès de moi, soit à la poste. Merci de m'avoir fait confiance pour vous transmettre cette histoire collective dont il reste un bel objet au cœur du village

Aujourd'hui tous les livres sont vendus. Cependant si certains souhaitent encore se le procurer je peux en recommander pour le même prix (coûtant 25 euros, 54 pages, plus de 200 photos)

Aussi je demande à ceux qui souhaiteraient ce livre de me le faire savoir et de me déposer un chèque de 25 euros à mon nom que je toucherai seulement à réception du livre. Je ferai une commande dès que j'aurai 10 demandes

Si vous ne connaissez pas le livre, vous pouvez passer chez moi pour le voir

Marie-Odile Caurel , 52 rue de Nancy , 0383474328

Course Cycliste

Le samedi 24 septembre 2011, l'Association Avenir Cycliste de Villers-Lès-Nancy organise comme les années précédentes, en collaboration avec la ville de Maron une course cycliste sur la côte de Maron.

L'épreuve se déroule sous la forme d'un contre la montre individuel. Le 1er départ aura lieu à 15h. Les participants partent ensuite chacun leur tour toutes les minutes. L'heure du dernier départ se fera en fonction du nombre de concurrents.
Le lieu de départ se situe devant le restaurant « Le Caroloup », rue de la Gare. Le parcours traversera ensuite le croisement principal de Maron pour escalader la côte de Maron jusqu'au restaurant « Le Crocodile ».

La route départementale 92 (route de Nancy) entre le carrefour dans Maron et le chemin communal 7 venant de Chaligny sera interdite à toute circulation entre 14h30 et 17h30 dans le sens Maron ⟶ Villers-Lès-Nancy. Une déviation par Chaligny sera mise en place.

Seuls les riverains de la RD92 (route de Nancy) seront autorisés à emprunter cette voie.

En vous remerciant de votre compréhension.

Le Maire,
Jean-Marie BUTIN

Ecole Maternelle de Maron

VOYAGE EN ALSACE…..

Vendredi 17 juin, nous sommes allés visiter le château du Ht Koenigsbourg. Après plus de deux heures de route en bus, nous avons été accueillis par une servante à l'entrée du château.

Elle nous a raconté sa vie au château, elle nous a également expliquer comment se passait une attaque de château fort. Elle nous a montré les cuisines et nous l'avons aidée à préparer la soupe.

A la volerie des aigles….. après un bon pique – nique….

Nous avons d'abord fait la visite de la volerie, nous avons vu les oiseaux sur leur perchoir : des condors, des aigles, des buses, des vautours, des faucons, des chouettes et des hiboux. Puis , nous avons assisté au spectacle. Les oiseaux ont volé tout près de notre tête. Nous nous sommes assis par terre et un condor des Andes nous a marché sur les jambes. Des buses ont atterri sur le bras de quelques moyens et grands.
Un vautour a cassé un œuf d'autruche en jetant un caillou dessus à plusieurs reprises.

Fête de l'école maternelle

La fête de l'école s'est déroulée le vendredi 24 juin 2011 sur le thème du moyen-âge ! ! !

Un atelier de production du fer des XIIIe – XIVe siècles en cours de fouille à Maron Fonds de Monvaux (Meurthe-et-Moselle)

Les vestiges archéologiques d'un atelier de production du fer de la fin du Moyen Age sont en cours de fouille en forêt domaniale de Haye, sur le territoire de la commune de Maron, département de Meurthe-et-Moselle, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Nancy.

L'opération est motivée par la programmation, à courtes échéances, par l'Office National des Forêts, de travaux forestiers dans ce secteur de la forêt domaniale de Haye. Elle est conduite par les chercheurs de l'antenne nancéienne du Laboratoire Métallurgies et Cultures – IRAMAT – UMR 5060, et s'inscrit dans le cadre des programmes de recherche sur l'étude du développement des techniques de production du fer, particulièrement dans le bassin lorrain. L'ONF assure la logistique de l'opération archéologique. Une première campagne de deux mois a eu lieu l'année dernière. La seconde a démarré début mai et se prolongera jusque fin juin.

Les vestiges archéologiques

L'atelier métallurgique a livré les vestiges d'installations de transformation du minerai de fer et de production de fer brut. Deux fourneaux construits successivement constituent le cœur de l'atelier et voisinent avec des emplacements de traitement du minerai (pré-cuisson et concassage), et de préparation du combustible (charbon de bois), ainsi que d'installations de traitement des masses de fer brut. Une grosse partie de l'espace à l'arrière de l'atelier est occupée par des espaces de stockage du minerai et par un crassier constitués du rejet des déchets de production (scories).

Intérêt historique et scientifique

La datation du site entre le milieu du XIIIe et le milieu du XIVe siècle rattache la création et le fonctionnement de cet atelier au mouvement des premiers développements du bassin minier de Nancy, sous l'égide d'établissements monastiques et des comtes de Vaudémont, propriétaires de cette partie de la forêt de Haye. production du fer à cette époque.

Ils permettent, pour la première fois, de documenter une période charnière sur le plan de l'évolution des techniques, puisque les XIVe et XVe siècles correspondent au passage progressif entre la technique de la production du fer par la méthode directe en bas fourneau et celle de la production de fonte par la méthode indirecte en haut fourneau qui se généralise dans toute l'Europe dans le courant du XVIe siècle.

Le moulage d'un bas fourneau

L'état de conservation exceptionnel d'un des bas fourneau, renforcé par le caractère très rare d'une telle découverte, puisque très peu d'installations de ce type ont été à ce jour fouillées en Europe, a permis d'envisager d'en réaliser un moulage en vue d'une présentation au public. Cette opération vient d'avoir lieu cette semaine. Elle est financée par le musée de l'histoire du fer de Jarville (Communauté Urbaine du Grand-Nancy) et réalisée par la société Lythos spécialisée dans ce type d'opération.
La dépose du moulage a été effectuée ce jeudi 26 mai, en présence du maire de Maron et de responsables de l'ONF départemental. Le moule servira à la réalisation d'une copie en tout point conforme au vestige archéologique. Il sera la base d'une restitution muséographique permettant l'évoquer l'histoire des premiers développements de la sidérurgie en Lorraine.

Crédits photographiques : Marc Leroy, Laboratoire de Métallurgies et Cultures – IRAMAT – UMR 5060 – CNRS

IRAMAT - UMR 5060
LMC
Laboratoire de Métallurgies et Cultures

LES HOMMES DE LA MINE DE MARON VAL DE FER

à Paul, Raymond, André et les autres ….

En littérature, le roman d'Émile ZOLA, Germinal, a fixé la vie des « gueules noires ». Les « gueules jaunes » associés aux Hommes du fer (les métallurgistes et sidérurgistes), malgré leur différence, sont moins connues. Quelle injustice quand on sait que cette activité industrielle a contribué à la richesse de la Lorraine et de la France…

Entrée de la mine rue de Nancy

Sortie des eaux d'exhaure
Maron nord rue de Nancy

Borne de limite de la concession
Grande Goutte

Entrée de la poudrière
Fond de Monvaux

Alimentation électrique des galeries minières

Effondrement de la Petite Goutte

Tous ces vestiges trouvés dans notre forêt proviennent de l'exploitation passée de la mine de fer. Ils sont encore pour quelque temps les seules marques à ciel ouvert d'une époque bien révolue. Tout commence le 28 avril 1874, la Ste de la Haute Moselle obtient l'autorisation d'ouvrir la mine Maron Val de Fer et achète 4000 ha de concessions minières...

La mine a un besoin urgent de bras pour exploiter la minette car le travail manuel reste la tâche essentielle des mineurs. Sur place beaucoup hésitent face aux risques professionnels liés au travail souterrain. Il fut nécessaire d'élargir la demande aux autres régions et parfois à l'étranger.....
Si certains étaient expatriés, dans ce monde souterrain tous étaient égaux et devaient compter sans faille sur l'entraide et le soutien des autres : leur vie dépendait entièrement de cette solidarité.
Dans certaines familles plusieurs générations d'hommes s'y sont succédées...
A Maron, trois générations dans la famille BOUF y ont travaillé :

Camille: mineur – Camille dit le Shérif : porion – Raymond : wattman

La quatrième génération :Patrick et Pascal près de la borne D 92 rue de Nancy.
A ce même endroit leur père Raymond, donnait rendez-vous à sa femme accompagnée de ses deux fils.
Il passait sous terre vers 14 H 30 aux commandes de sa locomotive pour aller chercher des wagons remplis de minerai.
Le contact s'établissait lorsque sous leurs pieds le sol vibrait

Le wattman ou conducteur de locomotives travaille en étroite collaboration avec les équipes de mineurs et de chargeurs. Leur cadences de travail sont ajustées sur la production et le rythme de chargement de la minette dans les wagons. Pour faire progresser tous les deux mois le rendement, leur salaire est majoré d'une prime de tonnage « la petite sœur ». Quelques jours avant l'échéance, le travail s'intensifie et les chargeurs remplissent plus que raisonnable les wagonnets. Les montées dans les galeries sont plus ou moins favorables aux rouleurs. Ces hommes prennent des risques : il en va de leur réputation… On les attend à la bascule pour le pesage. Pour monter en surcharge, le conducteur lance sa machine plein pot : un gars au disjoncteur veille et cramponne la poignée pour éviter que tout disjoncte : ils sont gonflés et comptent surtout sur la chance. Parfois elle n'est pas au rendez-vous Raymond BOUF en a fait l'expérience. Pour éviter de dérailler dans les descentes on actionne la trappe du bac à sable situé sous le train. Le sable projeté, adhère aux rails et améliore ainsi le freinage... Cette-fois là la trappe s'est bloquée : le convoi a quitté le rail et a tapé dans le parement de la galerie : les wagons se sont empilés les uns sur les autres... Raymond a réussi à s'extirper de cet enchevêtrement de ferraille sans de trop de casse : il a eu chaud …. Mais il a été sanctionné.

MINES DE Maron Val de Fer

PERMIS DE ROULAGE

Titulaire : M. N. Bouf. Raymond.
né le 9 Mars 1928, à Maron (MM)
Nationalité : Française
autorisé à conduire la locomotive ou le locotracteur de chantier.
Délivré à Neuvel-maisons, le 1er Juin 1951.
Le Directeur de la Mine.

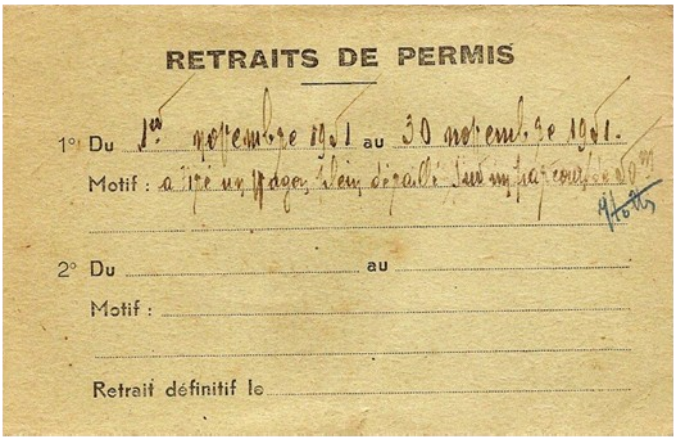
RETRAITS DE PERMIS

1° Du 1er novembre 1951 au 30 novembre 1951.
Motif : a tiré un wagon plein dérailé sur un parcours de 50 m
2° Du ..... au .....
Motif : .....
Retrait définitif le .....

Camille BOUF est porion c'est-à-dire agent de maîtrise spécialisé dans les travaux du sous-sol.
Le mineur est toujours sur le qui-vive ! Les parements et le toit des galeries sont maintenus par des chandelles et des charpentes en sapin. Ce bois, quand il commence à céder, émet un bruit de craquement et s'il l'entend suffisamment tôt permet au mineur de se mettre à l'abri.

Camille est chargé de réceptionner ce bois. Il est très exigeant sur la qualité et aucune transaction n'est possible. Il refuse certaines livraisons et cela ne lui attire pas que de la sympathie... Qu'importe il reste imperturbable. Il sait que les vies des gars au fond en dépendent. Avec sa famille il habite route de Flavigny. Cette maison, il l'a construite, aidés par ses copains et la mine pour le financement (voir document)

MINISTERE de L'ECONOMIE NATIONALE

DEPARTEMENT : MEURTHE & MOSELLE

COMMUNE de Maron

TRAVAUX PRIVES

(Article 16 de l'Ordonnance du 27 Octobre 1945, relative au permis de construire).

DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE au commencement des travaux de une maison à usage d'Habitation

projetés à Maron, route de Flavigny

pour le compte de Mr Bouf Camille

Adresse Maron 4 rue de Mr Bouf

Destination des travaux usage personnel

Mode de construction maison ordinaire comprenant 4 pièces au rez de chaussé 1 pièce mansarde à 1 étage

Justification de l'intérêt des travaux Location incertaine désire une Logt personnellement

Exécution :

Montant total du travail approximativement cent cinquante mille francs 150.000 F

Evaluation en date du 18 Septembre 1946.

Durée probable des travaux ...6 mois.....

Date de commencement prévue Octobre 1946

Demande établie le 18 Septembre 46

à Maron, Meurthe et Moselle

(Signature) Bouf

Vu et approuvé Maron le 19-9-46 Le Maire

Main d'Oeuvre nécessaire :

Spécialistes ..1.....

Manoeuvres .....2.....

Principaux matériaux nécessaires (au total)

Ciment (en tonnes) ..10 77	:	Fontes et aciers moulés (y compris canalisations) (en tonnes) ..500 Kgs
Chaux (en tonnes) ....500 Kgs	:	
Bois (en mètres cubes) ..4..m3	:	
Tuiles (en mille) ..7.500	:	Plomb (en Kg) ..200 Kgs
Briques (en mille) environ 2.500 à toiture 4.000	:	Zinc (en Kg) ..700 Kgs
Aciers (en tonne) ..2T.500	:	

Visa du ou des Offices Professionnels ou organismes de répartition s'engageant à fournir les métériaux nécessaires

Observations :	:	Observations :
La Ferme Chatillons Commentry employant Mr Bouf pourra lui procurer le ciment les briques ainsi que les fers nécessaires	:	
(cachet et signature)	:	(cachet et signature)

DECISIONS

Mon père « ce héros » Pour Chantal, Martine et Didier PICARD ce n'est pas une expression surfaite mais une réalité..
A treize ans, leur grand-père Georges, délégué mineur présenta son fils André au Directeur de la Mine. Il fut embauché d'abord comme accrocheur, puis devient chargeur avant de partir pour l'armée. A son retour, il rejoint ses trois frères au fond comme chargeur. C'était un travail dur, on remplit à la main des wagons de 14 à 1 500kg et constamment dans l'eau malgré une pompe qui évacue celle-ci.
Une nuit, Chantal fut réveillé en sursaut, des gens tambourinaient aux volets de leur maison et criaient « André, ton frère Jeannot est mort, il a été écrasé par un bloc : il est mort sur le coup... »A partir de cet instant l'angoisse et l'inquiétude ne la quittèrent plus quand son père partait travailler. A son retour, bien vivant et sans blessure elle était soulagée...
«Il était beau notre père, toujours souriant et surtout fier de travailler à la mine. Il rentrait du travail tout jaune, on aurait dit qu'il était bronzé: il émanait de son corps une odeur de ferraille tenace que nous aimions respirer. Il était épuisé et c'est maman qui le lavait et le rasait.
Son obsession : la sécurité. En trente ans de carrière, il avait assisté à tellement d'accidents et de drames ! On nous traitait de gosses de riches : il est vrai que grâce à son salaire (le double de ceux de l'usine), nous sommes partis en vacances en Italie en 4 C.V. Dans le village peu de gens avaient ce privilège.»
Pour décompresser, il aimait faire la fête avec ses copains mineurs. L'occasion se présentait lors de la Ste Barbe, patronne des mineurs, tous les 4 décembre. Après le défilé, on désignait par tirage au sort le foyer qui conserverait une année durant la Statue : Martine se souvient encore de l'honneur qui incomba à sa famille... Jusqu'au début des années 50, André dit « Fissou » organisa cette fête à Maron aux cafés des Roches et du Centre.

C'est la maladie des maladie des mineurs de fer : la sidérose qui l'emporte à 78 ans.

Galerie principale de Maron nord.

En 1947, Raoul PARMENTIER rejoint son père et son frère à la mine. A 18 ans il est embauché comme aide -géomètre. Il échappe au service militaire, en contrepartie il choisit d'être mobilisé 8 années comme mineur de fonds. En 1960 il est chargeur sur les Joy. A l'heure du casse-croute vers 18/18 h30 il entendait le moteur du bus qui revenait de Nancy : il faut dire que la galerie qu'il exploitait, se trouvait seulement à 15 mètres du sol...En 1966, il est licencié et termine sa carrière à la ville de Nancy.

La mine se chargeait de loger ses porions en dehors de la cité minière. A Maron les familles BRU et SCHNEIDER entre autres ont bénéficié de cet avantage…

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES ET TRÉFILERIES DE NEUVES-MAISONS - CHATILLON

Société Anonyme au Capital de 36.804.000 Francs — Registre du Commerce : Seine 55-B-3508

Usines de NEUVES-MAISONS à NEUVES-MAISONS (Meurthe-&-Moselle)

Tél. : NANCY 53.55.69 (2 lignes)
NEUVES-MAISONS 25.30.22 (2 lignes)

Adresser toutes correspondances à M. le Directeur des Usines de Neuves-Maisons à Neuves-Maisons (M.-&-M.) sans désignation de personnes

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : HAUTE-MOSELLE - NEUVES-MAISONS

N° 823/8A
(A rappeler obligatoirement sur toute correspondance et expédition)

PRIÈRE DE NE TRAITER QU'UN SUJET PAR LETTRE

NEUVES-MAISONS, le 1er Avril 1966.
(M.-&-M.)

Monsieur SCHNEIDER J.Marie

20, rue de Nancy

54 - MARON

Monsieur,

Ainsi que vous le savez, la Direction Générale de notre Société a l'intention de ne plus exploiter la Mine de Maron Val-de-Fer. Cela se traduira par la diminution de l'activité de la Mine en plusieurs étapes jusqu'à l'arrêt total de l'exploitation qui interviendra vers la fin de 1968.

Un certain nombre de licenciements auront lieu au cours de l'année 1966. A partir du mois d'Octobre et jusqu'à l'arrêt, il restera 125 mineurs qui assureront l'exploitation sur la base d'une production de 2.200 tonnes par jour.

J'ai demandé à la Direction de la Mine de bien vouloir vous comprendre dans ce groupe de 125 mineurs qui travaillera jusqu'à la fermeture de la Mine. Je pense en effet qu'à cette époque, où il existera à l'Usine de Neuves-Maisons des besoins en main-d'oeuvre, vous pourrez y être utilement employé.

C'est pourquoi je puis dès maintenant vous donner l'assurance que, sauf circonstances imprévisibles, vous serez embauché à l'Usine après votre licenciement de la Mine, si vous en exprimez le désir.

Dans ce nouvel emploi, vous conserverez le bénéfice de l'ancienneté acquise dans la profession minière pour tous les avantages liés à l'ancienneté qui seront accordés dans l'Usine.

En contrepartie, je vous demande de nous donner l'assurance que, sauf circonstances imprévisibles, vous acceptez de rester à la mine tant que nous vous le demanderons. Nous vous demandons cette assurance parce que nous devons être certains de ne pas manquer, pendant cette période, de l'aide des différents spécialistes nécessaires à l'exploitation.

Vous pouvez nous donner cette assurance simplement en nous renvoyant un exemplaire de cette lettre après y avoir marqué "lu et approuvé" et l'avoir signée.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Directeur des Etablissements de l'Est :

E. HERDLICKA

E. HERDLICKA

Lu et approuvé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

MÉDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

Décerne à Monsieur BRU Marcel, porion à la SOCIETE des ACIERIES et TREFILERIES de NEUVES-MAISONS CHATILLON, MINES DE MARON VAL DE FER, à MARON

la Médaille d'honneur du Travail en VERMEIL à titre de récompense pour trente cinq années de services.

Fait à NANCY le 28 JUILLET 1958.

Le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale

Pour le Ministre
et par délégation,
Le Préfet de Meurthe-et-Moselle,

Aujourd'hui les professions de la mine ont disparues. En 1968, la mine de Maron Val de Fer a été fermée.
En 1997, la dernière « Montrouge » à Audun Le Tiche en Moselle a subit le même sort.
Du fait de la dangerosité de leur travail peu de mineurs sont encore vivants. C'est leurs descendants qui avec fierté nous en parle.

.En les épousant leur femme épousait aussi la mine...Elle faisait partie d'une caste de par les statuts de cette profession. Leur vie était rythmée par les contraintes horaires et par la crainte des accidents. Et puis la maladie ou sidérose les a parfois privées de leur conjoint avant l'heure...Ces épouses et ces veuves préfèrent rester discrètes : les souvenirs sont encore durs et trop émouvants...

Photo de Marie-Odile CAUREL

Paul HENRIET fait partie de ceux qui sont restés jusqu'à la fermeture de la mine.

Comme mécanicien, il est chargé de la maintenance .
Son objectif trouver rapidement des solutions pour que les machines fonctionnent et que rien n'entrave la production. On compte non seulement sur sa compétence mais sur sa disponibilité et sa rapidité d'intervention.... On se rappelle quand il passait dans notre village sur sa moto, son motoculteur ou son tracteur.

Aujourd'hui sa famille l'aide à surmonter sa maladie

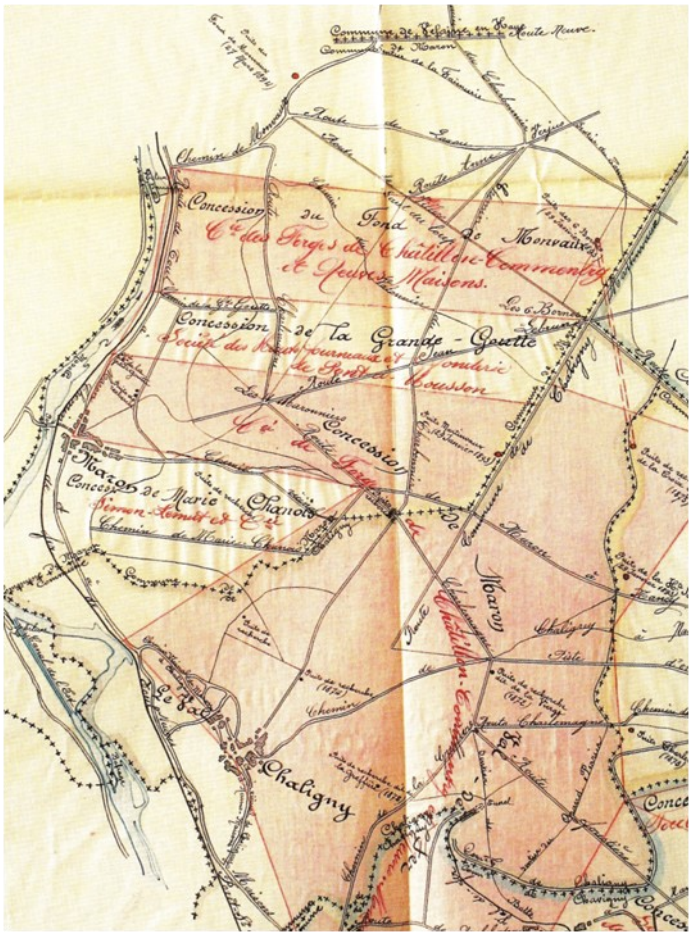

Etablissement des forges de
Châtillon - Commentry et Neuves Maisons

Calque sur lequel est mentionné les concessions minières de la forêt de Haye dans le secteur de Maron. Ces concessions ont commencé a être exploitées a la fin du XIX siècle.
A lire : L'Epopée du Fer - 100 ans de métallurgie en Meurthe et Moselle de François MOULIN

Annick HENRY (Maron 09/2011)
Michel HENRIET

Merci aux familles qui nous ont aidés à constituer ce récit
François BOYETTE nous a fournit les photos des galeries minières de Maron.
A voir l'atelier de la Mémoire Ouvrière à Neuves Maisons
Lire : Combien de Tazas ? de Michel HILDENBRAND

Les Journées du Patrimoine à MARON

Dimanche 18 septembre 2011 : AUTOUR DU LAVOIR

Découverte des étapes de la rénovation de la charpente et des outils anciens et accès sur demande à la source dont le captage est souterrain.
Durée : 15 mn
Groupe de 5 personnes
Tables et chapiteau disponibles pour les pique-niqueurs du midi.
Lavoir situé près de l'église - 54 230 MARON

Les Journées du Patrimoine en Moselle et Madon

Samedi 17 et dimanche 18 septembre 2011 :

PRÊT POUR UN VOYAGE DANS NOTRE HISTOIRE LOCALE ?

Avec une 3ème édition, les journées du patrimoine deviennent peu à peu un rendez - vous incontournable sur le territoire.

Elles témoignent d'une richesse locale qui permet de se renouveler encore une fois autour d'un programme dynamique et d'un accueil chaleureux des visiteurs :

- visites patrimoniales variées (église, mine, lavoir …)
- Déplacement dans toutes les époques : de la préhistoire au Moyen-âge, des guerres à la grande époque sidérurgique.

C'est sûr, le groupe patrimoine de la C.C.M.M et l'ensemble des organisateurs passionnés vous transporteront le temps d'un week-end !

Annie VILLA
Présidente CCMM

Michel GRILLOT
Vice-président CCMM

Et le Groupe Patrimoine

Les rendez-vous de septembre en Moselle et Madon

Un mois de septembre riche en animations diverses et ouvertes à tout public !
Si vous souhaitez vous joindre aux équipes d'organisation, proposer un projet pour contribuer à l'animation de l'un de ces rendez-vous, n'hésitez pas à contacter les personnes responsables.

LES JOURNEES DU PATRIMOINE / SAMEDI 17 ET DIMANCHE 18 SEPTEMBRE

Notre histoire mise au grand jour ! Les journées européennes du patrimoine offrent une opportunité exceptionnelle de découvrir des sites patrimoniaux insolites et des savoirs faire traditionnels sur l'ensemble du territoire.
Le plus ! : la Filoche proposera un cycle culturel sur le patrimoine pendant tout le mois de septembre
Contact : Florence Bertrand / fbertrand@cc-mosellemadon.fr

LA JOURNEE DU TRANSPORT PUBLIC / MERCREDI 21 SEPTEMBRE

Chaque année la journée du transport public rassemble les réseaux autour d'actions promotionnelles pour encourager le public à tester les transports en commun de proximité et à les adopter dans ses déplacements quotidiens. Pour aller au travail, à l'école, faire ses courses ou pour ses loisirs, le transport collectif est un mode de déplacement durable, peu polluant et économique. Venez découvrir le T'MM lors de cette journée festive ! *Contact : Marie Geoffroy / mgeoffroy@cc-mosellemadon.fr*

RANDO EN MOSELLE ET MADON/ SAMEDI 24 SEPTEMBRE

La rando en Moselle et Madon, propose une randonnée coup de cœur, sur un parcours différent chaque année, à la découverte du patrimoine et du paysage de Moselle et Madon. Une dégustation est proposée à l'issue de la randonnée. Départ de Chavigny : découverte de la mine des Roches, de l'ermitage de Messein, de la Cité d'Affrique....
Contact : Hélène Attenont-Valentin / hattenont@cc-mosellemadon.fr

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON
EN COLLABORATION AVEC LES COMMUNES DE MARON - MESSEIN - XEUILLEY
PRÉSENTE :

LES LIVREURS

Camion théâtre itinérant

UNE CRÉATION DE LA COMPAGNIE
la chose publique
Cie en quête d'identités

SPECTACLE EN PLEIN AIR
POUR TOUS PUBLICS
ENTRÉE LIBRE

Un drôle de camion débarque: est-ce une boulangerie ambulante ou un camion à pizzas?

Les Livreurs est un spectacle qui met en scène différents contes philosophiques d'ici et d'ailleurs. Il aborde la notion de développement durable qui est à rapprocher de celle du « vivre ensemble ».
« Un drôle de camion arrive. L'auvent se soulève et révèle de singuliers livreurs. Profitez-en mesdames et messieurs, venez, choisissez une boîte et laissez-vous surprendre par l'histoire qui de leur bouche sera délivrée et vous sera livrée. »

VENDREDI 7 OCTOBRE À MARON
Place du Général de Gaulle
(devant l'ancienne gare)
à 18h45*

SAMEDI 8 OCTOBRE À MESSEIN
Base nautique
à 14h45

SAMEDI 8 OCTOBRE À XEUILLEY
Place Lucette Ditsch
à 18h45*

*représentations suivies d'un pot convivial en présence de la compagnie

Plus d'informations :
lafiloche@cc-mosellemadon.fr
03 83 50 56 52

Ne pas jeter sur la voie publique

REGIE MUNICIPALE DE TELEDISTRIBUTION

NOUVELLES CHAINES SUR LE RESEAU DE TELEDISTRIBUTION

Depuis quelques jours de nouvelles chaînes de télévision ont été installées sur le réseau de la Régie municipale de télédistribution.

Il s'agit de :
TF1 HD (HD = Haute définition)

FRANCE2 HD.

M6 HD.

ARTE HD.

CFOOT.

Pour capter ces chaînes il faut :

--Posséder un téléviseur HD (Haute définition)
--Effectuer une mémorisation des chaînes.

Pour tout renseignement appeler :

- Edmond Garbo au 03 83 47 33 55
- Marc Lafforgue au 03 83 26 18 21

A compter du 2 janvier 2012, La Régie de Télédistribution de Maron sera dans l'obligation d'arrêter la diffusion des programmes de Canal Plus et Canal Sat qui sont diffusés sur le réseau.
En effet, devant l'obsolescence des équipements et l'impossibilité d'acquérir du matériel de maintenance, et compte-tenu que ce système de diffusion est en fin de vie au niveau de la société Canal Plus, la décision d'arrêter s'est naturellement imposée.

Pour les rares abonnés à ce système, il sera possible de recevoir les programmes via le satellite en demandant un transfert d'abonnement et un changement de décodeur à Canal Plus ou Canal Sat.
Nous avons pris la décision d'avertir les abonnés concernés suffisamment à l'avance afin de leur permettre de procéder aux différents changements ou éventuellement aux résiliations de contrat.
Bien entendu, le raccordement au satellite pourra se faire à tout moment, c'est à l'abonné de faire son choix.
Edmond Garbo et Marc Lafforgue se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
Nota : Pour tous les autres abonnés de la Régie de Télévision il n'y a aucun changement, ni aucune modification à prévoir.

Le Directeur technique
Marc Lafforgue

TIR A LA CHEVROTINE A COTE DE L'ECOLE

Nous avons deux chats, qui ne sortent qu'à quelques dizaines de mètres de la maison. A notre grande surprise, le plus doux des deux s'est fait tirer dessus, notre vétérinaire a localisé plus de douze plombs dans son corps.

Tirer sur un animal inoffensif relève d'une grande lâcheté, d'une grande violence.

Entreprendre cet acte à une centaine de mètre d'une école, à proximité d'une aire de jeux pour enfants, et d'un terrain de pétanque frise la démence. Ces tirs ont probablement eu lieu sur le chemin communal qui relie la rue de Toul à l'école.

Devant un risque grave nous avons prévenu la Mairie et la Gendarmerie et il nous semblait normal d'informer nos voisins de ce danger potentiel.

S'il vous est arrivé des faits semblables, merci de nous contacter au 06-77-78-87-87 ou sur l'adresse mail ancemichel@yahoo.fr

Michel ANCE et Karen FORT
45 rue de Toul à Maron

RAPPEL

Suite aux faits rapportés par Mr Ancé et Mme Fort, il me semble nécessaire de rappeler au contrevenant la peine encourue pour ce type de comportement :

En effet, l'article 521-1 du code pénal dispose que « le fait, publiquement ou non, d'exercer des sévices graves, ou de nature sexuelle, ou de commettre un acte de cruauté envers un animal domestique, ou apprivoisé, ou tenu en captivité, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

De plus, l'article L.214-3 du code rural dispose qu'il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques ainsi qu'envers les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité.

Le Maire,
Jean-Marie BUTIN

Club de l'Amitié

Suite à une interruption de trois mois, le Président du Club de l'Amitié vous informe de la reprise des réunions mensuelles qui se déroulent à la salle polyvalente de Maron tous les derniers mercredis de chaque mois, de 14h30 à 18h30.

La prochaine réunion se déroulera donc le mercredi 28 septembre 2011 aux horaires habituels.

Nous invitons toutes les personnes qui seraient intéressées à venir grossir nos rangs. Nous acceptons tout le monde, jeunes et moins jeunes, l'âge n'étant pas un handicap. Actuellement, le Club est représenté par une trentaine d'adhérents. Si vous avez des amis des communes voisines qui désireraient nous rejoindre, c'est avec plaisir que nous les accueillerons.

Pour de plus amples renseignements, le Président du Club est joignable au 03-83-47-42-39.

Le Président,
Pierre THOUVENOT

* * * * * * * * * * *

Information Chasse

Saison 2011-2012

CHASSE A L'AFFUT

Ce mode de chasse est ouvert depuis le 1er juin 2011 du lever du jour à 8h du matin et le soir de 17h à la tombée de la nuit.

Cette chasse se pratique en forêt communale de Maron jusqu'au vendredi 14 octobre 2011 (sans chiens).

Le fait que cette façon de chasser est silencieuse, nous devons rester tous très prudents.

CHASSE EN BATTUES

- Ouverture : samedi 15 octobre 2011
- Fermeture : dimanche 26 février 2012

Les jours de chasse sont : les samedis, les dimanches et certains jeudis, toujours les matins de 8h30 à 12h30.

Les enceintes chassées sont signalées par des pancartes « CHASSE EN COURS » positionnées sur les principaux sentiers et périmètres.

De plus, cette chasse n'est pas silencieuse puisqu'elle se pratique avec chiens et rabatteurs dotés de corne de chasse.

Tous les après midi nous rendons la forêt aux différents utilisateurs. Le calendrier des journées de chasse en battues sera affiché en Mairie et Le Président se tient à votre disposition au 03.83.47.42.39.

Le Président,
Pierre THOUVENOT

CALENDRIER DES 1/2 JOURNEES DE CHASSE EN BATTUES

	SAMEDI	DIMANCHE	JEUDI
2011	**OCTOBRE**	**OCTOBRE**	**OCTOBRE**
	15/10/11	16/10/11	x
	22/10/11	23/10/11	26/10/11
	29/10/11	30/10/11	x
2011	**NOVEMBRE**	**NOVEMBRE**	**NOVEMBRE**
	05/11/11	06/11/11	x
	12/11/11	13/11/11	17/11/11
	19/11/11	20/11/11	x
	26/11/11	27/11/11	x
2011	**DECEMBRE**	**DECEMBRE**	**DECEMBRE**
	03/12/11	04/12/11	08/12/11
	10/12/11	11/12/11	x
	17/12/11	18/12/11	22/12/11
	24/12/11	x	x
	31/12/11	x	x
2012	**JANVIER**	**JANVIER**	**JANVIER**
	07/01/12	08/01/12	12/01/12
	14/01/12	15/01/12	x
	21/01/12	22/01/12	26/01/12
	28/01/12	29/01/12	x
2012	**FEVRIER**	**FEVRIER**	**FEVRIER**
	04/02/12	05/02/12	x
	11/02/12	12/02/12	15/02/12
	18/02/12	19/02/12	
	25/02/12	26/02/12	x

REMARQUES :

Battues uniquement de 8h à 12h30

Le Président,
Pierre THOUVENOT

Ça se passe à la BIBLIOTHEQUE DE MARON

heures d'ouverture au public: mardi: 17h00-18h30
vendredi: 17h30-19h00
samedi: 10h30-12h00

COTE EXPO

Du 20 septembre au 23 octobre

- Au naturel: **« Escapade Onirique »**

Camille Anheim nous invite, à travers ses photos, à ouvrir les portes de nos jardins et fouler le sol de nos proches forêts pour partir à l'aventure.

Du 8 novembre au 30 novembre

- Regards voyageurs : « **Les Roms de Montreuil »**

Matéo Maximoff a été le seul tsigane au monde à avoir photographié les siens , inlassablement pendant plus de quarante ans. Ces photographies ont été prises en région parisienne, principalement à Montreuil sous Bois où Matéo vécut avec sa famille. La plupart sont de Matéo, certaines sont anonymes, notamment les plus anciennes qui parfois ont été prises en studio .Des panneaux de textes extraits d'ouvrages de Matéo Maximoff accompagnent les photographies.

Du 6 décembre au 16 janvier

- Printemps des poètes : **« d'infinis paysages »**

Restitution des ateliers photos et écritures proposés par la Filoche, dans le cadre du printemps des poètes 2011. Associant le texte à l'image, l'exposition dépeint la nature dans sa diversité et ses mystères.

COTE CONTE

12 novembre à 17h30(à partir de 12 ans) (réservation conseillée)

- Regards voyageurs: Un mort qui n'est pas vraiment mort et qu'il faut tuer à nouveau...une femme qui quitte son cercueil pour poursuivre le voleur qui lui avait dérobé ses bijoux dans sa tombe...deux cadavres qui se battent jusqu'aux premières lueurs de l'aube...Les **« histoires épouvantables des Roms »** sont extraites du livre de Matéo Maximoff « La poupée de Mameliga »et contées par sa fille Nouka

LA FILOCHE : médiathèque/ bibliothèques en réseau

SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, stature, vêtements...).

Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre,
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat ou à la brigade de votre choix (article 5 de la Charte d'accueil du public).
Munissez-vous d'une pièce d'identité.

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chéquiers et cartes de crédits dérobés.

Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage est essentiel. Il permet aux **cellules cambriolages** implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi d'appréhender les malfaiteurs. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

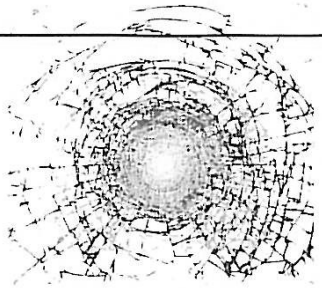

VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112

- **OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705**
- **OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08**
- **TÉLÉPHONES PORTABLES VOLÉS :**
  SFR : 10 23
  ORANGE : 0 800 100 740
  BOUYGUES TELECOM : 0 825 005 700

VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

www.interieur.gouv.fr

POLICE NATIONALE

Gendarmerie nationale

PP PRÉFECTURE DE POLICE

LA SÉCURITÉ PARTOUT ET POUR TOUS

CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ LES BONS RÉFLEXES !

© Photos - Fotolia.com

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boite à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.

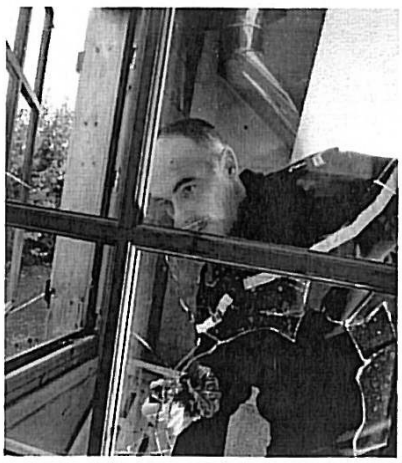

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin, une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes qui passent chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.
Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures, ou expertises pour les objets de très grandes valeurs.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Avisez vos voisins ou le gardien de votre résidence.

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boite à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne laissez pas de message sur votre répondeur téléphonique qui indiquerait la durée de votre absence.
Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations "**Tranquillité vacances**" organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.

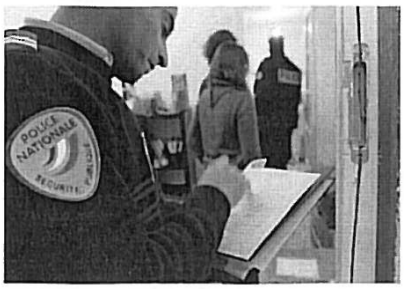

Vaccination Anti-Grippale

Les personnes qui souhaitent se faire vacciner en Mairie sont priées de déposer leur prise en charge du vaccin anti-grippal avant le vendredi 14 octobre 2011 au secrétariat de la Mairie.

La vaccination sera effectuée par le Docteur MAUFROY le mercredi 19 octobre 2011 à 09h30 à la Mairie.

CCMM : Collecte des objets encombrants

La Communauté de Communes Moselle et Madon organise une tournée de collecte des objets encombrants à domicile 3 fois par an en mars, en juin et en octobre.
La prochaine collecte se déroulera durant la semaine du **3 au 7 octobre 2011.**
Pour demander un enlèvement, contactez le pôle technique Moselle et Madon au 03-83-26-01-57

Planning de balayage des rues

La société VIVALOR mandatée par la Communauté des Communes Moselle et Madon passera dans les rues du village pour procéder au balayage. **Merci d'éviter de stationner vos véhicules le long des trottoirs les jours suivants** :

- Mardi 11 octobre 2011
- Mardi 8 novembre 2011
- Jeudi 8 décembre 2011

Transport TED : Sexey-Aux-Forges - Nancy

Les fiches horaires du réseau Ted' (circuit scolaire et lignes régulières) pour cette rentrée sont disponibles en Mairie et téléchargeables sur le site Internet : **www.ted.cg54.fr**

Transport T'MM : Transport en Moselle et Madon

Afin de renforcer l'offre du T'MM pour tous les usagers, les circuits spéciaux scolaires et les lignes régulières gratuites fusionnent dans un seul réseau de transport.

A partir de septembre 2011, les élèves scolarisés dans les collèges et le lycée de Moselle et Madon n'ont plus besoin de s'inscrire pour obtenir une carte d'accès aux circuits de transport scolaire.

Les lignes régulières 501 - 502 et 503 renforcent leur services pour desservir les établissements scolaires le matin et le soir et tous les élèves pourront circuler librement sur l'ensemble du réseau.

Les nouvelles fiches horaires sont consultables sur le site **cc-mosellemadon.fr** et disponibles à la Mairie.

Cours d'Anglais : Aide/Remise à niveau (tout niveau)

Mon profil : étudiant bilingue (français/anglais) en 2ème année à l'Université Nancy 2. Sérieux et motivé.

Mes disponibilités : en fonction de mon emploi du temps. Principalement le week-end.

Pour me contacter : **Thomas Saunders 06 84 50 85 61 ou 03 83 47 91 62**

Imprimé en Mairie de MARON ☎ 03.83.47.26.23
Responsable de la publication : Jean - Marie BUTIN
Comité de rédaction : Edmond GARBO - Marina CHARRIER-GROJEAN - Aldo DE ZAN
Aïcha MOHRAZ - Claude SAUNDERS - Nicolas VOIRAND
Photos : Annick HENRY - Ecole de MARON
Edmond GARBO - IRAMAT - Jean-Marie BUTIN - Marie-Odile CAUREL